



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/20/Add.6/Corr.1
30 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Quatrième session
New York, 18 avril-3 mai 1996
Point 7 de l'ordre du jour

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ACTION
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES
EN DÉVELOPPEMENT

Rapport du Secrétaire général

Additif

Développement des communications des petits
États insulaires en développement

Rectificatif

Page 14, paragraphe 35

Remplacer le texte actuel par le texte ci-après :

35. Les deux petits États insulaires en développement d'Europe, Chypre et Malte, ont des réseaux de télécommunications relativement bien développés par rapport aux normes de l'Europe occidentale.
